

Les médecins tiennent à fournir chaque jour des prestations de qualité élevée. Le monde politique et l'opinion publique en appellent néanmoins à toujours plus de transparence en matière de qualité. Le projet pilote «Monitoring de la qualité» a vocation de saisir, par le biais de l'autodéclaration de chaque praticien, les données relatives à l'assurance-qualité menée actuellement par

les médecins en pratique ambulatoire de la médecine de famille et de la psychiatrie. Le département Données, démographie et qualité de la FMH présente, au cours de la phase pilote qui durera jusqu'à la mi-mars 2010, trois entretiens avec des spécialistes impliqués dans le projet. Ceux-ci répondent aux questions fréquemment posées en rapport avec le projet.

Monitoring de la qualité – Début de la saisie des données (3)

Entretien avec Yvette Attinger Andreoli et Hans Kurt



Dr Yvette Attinger Andreoli est membre du comité de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), ressort qualité.



Dr Hans Kurt est Président de la SSPP et de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP).

Pourquoi la SSPP et la SSPPEA soutiennent le projet pilote de monitoring de la qualité?

H. Kurt: la saisie et la garantie de la qualité incombent en premier lieu aux sociétés de discipline médicale car elles sont les seules à même de fournir une définition adéquate, et spécifique à leur discipline, des activités menées en faveur de la qualité. En collaborant au projet, nous avons pu intensifier nos démarches dans ce sens, échanger nos vues avec les autres sociétés de discipline médicale impliquées et la FMH, et ainsi continuer à développer le domaine de la qualité. Le projet de monitoring de la qualité n'a pas pour but de contrôler ou d'exercer une influence sur l'activité des psychiatres, mais d'établir un état des lieux des prestations qu'ils fournissent ou ont fournies en matière de qualité et de les présenter pour en améliorer la visibilité vis-à-vis du public.

Qui a élaboré le questionnaire du projet pilote de monitoring de la qualité?

Y. Attinger Andreoli: des groupes de projets spécifiques ont élaboré une grille pour saisir les différentes activités en faveur de la qualité menées au sein de leur discipline. Ces grilles ont ensuite été transformées en un

questionnaire en ligne en collaboration avec le domaine Données, démographie et qualité de FMH. Ce questionnaire peut être rempli électroniquement par les psychiatres qui exercent dans le domaine ambulatoire via le portail myFMH. Le groupe de projet Médecine de famille a, selon le même principe, créé son propre questionnaire destiné aux médecins de premier recours.

La FMH invite ses partenaires du domaine de la santé à accompagner le projet au sein d'un groupe de suivi. Qu'en pensez-vous?

H. Kurt: en 2007, la SSPP avait déjà adopté un papier de position en 10 points sur le thème de la qualité. La qualité des soins médicaux est, conformément aux Lignes directrices pour la qualité de la médecine de la FMH, une coproduction de tous les partenaires de santé. Il est donc d'autant plus important d'inclure une majorité d'entre eux dans le projet de monitoring de la qualité. L'OFSP, la CDS, H+, santésuisse, la Fédération suisse des patients, la Fondation pour la sécurité des patients, la commission des tarifs médicaux/SUVA ainsi que les assurances-maladie Helsana, CSS et Concordia accompagnent le projet en participant

Correspondance:
FMH, département DDQ
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
ddq@fmh.ch

au groupe de suivi. En impliquant ces différents partenaires, il a été possible d'instaurer un dialogue productif sur la qualité des prestations médicales pour les différents groupes intéressés.

de comparer leurs réponses à celles de leurs collègues de la même discipline. L'évaluation montre les domaines dans lesquels beaucoup a déjà été accompli et ceux dans lesquels un potentiel d'amélioration subsiste.

Les questions, remarques et suggestions sont les bienvenues, car c'est le seul moyen pour nous d'optimiser en permanence la saisie des démarches qualité

Quelle est la contribution que les psychiatres et les psychiatres pour enfants et adolescents peuvent apporter au projet «Monitoring de la qualité»? Et que leur apporte une telle contribution?

Y. Attinger Andreoli: tout psychiatre et tout psychiatre pour enfants et adolescents en pratique ambulatoire est invité à déclarer ses activités en faveur de la qualité sur myFMH. Les questions, remarques et suggestions sont les bienvenues, car c'est le seul moyen pour nous d'optimiser en permanence la saisie des démarches qualité. Seules 15 minutes sont nécessaires pour remplir le questionnaire sur myFMH. Au terme de la saisie des données, les résultats sont envoyés aux participants sous forme d'un profil anonyme qui leur permet

L'ensemble des résultats, ainsi que des questions et remarques, sera remis sous forme anonyme aux sociétés de discipline médicale concernées. Ceci permet à la SSPP et à la SSPPEA de recueillir des données pertinentes en faveur de la transparence de la qualité, de mieux répondre aux besoins des psychiatres et tout psychiatre pour enfants et adolescents, d'organiser des sessions de formation continue adéquates et d'assurer une meilleure mise en réseau des démarches pour la qualité.

La saisie des données est déjà en cours et se poursuit jusqu'au 15 mars 2010.



Les deux premiers articles de cette série ont été publiés dans les numéros 4 et 6 du BMS.

Etes-vous médecin de famille ou psychiatre/psychiatre pour enfants et adolescents et exercez en ambulatoire?

En vue d'une transparence appropriée en matière de qualité des soins pour la médecine ambulatoire et dans le cadre du projet Monitoring de la qualité, nous vous invitons à déclarer anonymement sur myFMH vos activités menées en faveur de la qualité. De cette façon, vous soutenez la fiabilité de ces activités et améliorez votre transparence de manière durable! Vous trouverez notre questionnaire sous www.myfmh.ch.

Si vous avez des questions concernant le projet Monitoring de la qualité ou le questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au n° de tél: 031 359 11 11 ou par courriel ddq@fmh.ch. Nous vous donnerons volontiers tous les renseignements nécessaires. En cas de questions concernant notre plate-forme de membres myFMH et en particulier les modalités d'enregistrement, le département de l'administration des membres est à votre entière disposition au 031 359 12 59 ou par courrier électronique: d1m@fmh.ch

Pour de plus amples informations au sujet du projet pilote Monitoring de la qualité, veuillez consulter le site:

www.fmh.ch → Qualité → Monitoring de la qualité